

RÉPONSE À L'AVIS de la MRAe du 20 janvier 2025



Nous faisons suite à l'avis de la MRAE Bretagne du 20 janvier 2025 et aux recommandations formulées.

2.1 : Observations générales

➤ **Implication du porteur de projet dans la reproduction «amont» (choix de race, gestion des veaux• selon le sexe),**

Extrait du dossier

<p><u>La provenance des veaux et quantité</u></p> <p>Il est prévu 216 veaux entrants et sortants par semaine.</p> <p>Selon les données de l'AGRESTE, la Bretagne occupe le 1er rang des treize régions françaises pour la production laitière avec 9900 exploitations laitières en 2020. Le cheptel est estimé à 671 320 vaches laitières en 2022. A raison d'environ 1 veau par an, ce sont environ 660 000 veaux à naître chaque année dont 50% de femelles et 50% de mâles. Sachant que pour un renouvellement normal il faut garder environ 30% des génisses, il reste donc 70% des femelles qui seront vendues à 14 jours soit 230 000 animaux /an. Quant aux mâles, ils sont élevés soit en veaux de boucherie, en JB (Jeunes bovins) pour être exportés ou directement vendus à l'étranger.</p> <p>Une autre possibilité réside dans l'utilisation de semences sexées femelles. Le sexage de semence fait partie des outils de reproduction développés depuis une douzaine d'années pour améliorer la rentabilité des troupeaux. En 2022, ce sont environ 12 % des inséminations qui ont été sexées, majoritairement dans les régions Est et Massif central. Le sexage permet aux producteurs de veaux d'associer le type de croisement (rache laitière x race à viande) et le sexe du veau.</p> <p>Le gisement de veaux disponibles est donc suffisamment important pour alimenter le projet de la SCEA DE LIZICOAT BIAN.</p> <p>Un partenariat a aussi été créé avec : OUEST ELEVAGE (Coopérative d'achat de veaux de Bretagne) en vue de la</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Contractualisation pour la fourniture de veaux croisés laitiers auprès des éleveurs ➤ Mise en place d'une application pour planifier les naissances dès l'insémination <p>et INNOVAL (Plus grande coopérative d'insémination de l'ouest) pour promouvoir le sexage et ainsi augmenter les naissances de femelles croisées.</p>	<p>page 49</p> <p>Page 50</p>
--	---------------------------------------

➤ **l'engagement «à l'aval» des producteurs adhérents destinataires de l'essentiel de la «production» de veaux sevrés, à savoir le détail des choix possibles en matière de conduite de l'engraissement (durée, accès aux champs, nature des assolements...).**

La coopérative Cooperl a développé une filière viande bovine dans l'ouest français, dont le modèle repose sur la collecte de veaux femelles croisées sevrées collectivement jusqu'à 10 à 12 semaines. Cette filière d'élevage de veaux croisés déjà en place à partir de l'atelier de Guipry (35) depuis 2019 sera déployée, après obtention des autorisations nécessaires, à Lizicoat Bian, avant que ces veaux sevrés rejoignent un réseau d'éleveurs coopérateurs pour la phase engraissement. Ces éleveurs seront **engagés par contrat dans un cahier des charges** comportant des exigences en matière de

Bien-être animal, alimentation des animaux;...Nos adhérents sont également accompagnés par les équipes du groupement bovin pour la mise en place du projet “ solutions 2030 et ses 5 piliers” porté par la coopérative

PROGRAMME SOLUTIONS 2030 EXPLOITATIONS AGRICOLES

Cooperl

5 axes



9

2.2 Articulation entre l'état initial de l'environnement et les incidences

- **La portée de la démarche reste cependant limitée, compte tenu de l'absence de contractualisation complète à ce stade du projet, les futures exploitations dédiées à l'engraissement n'étant pas encore exhaustivement connues.**

Il est difficile de contractualiser une fourniture de veaux sevrés auprès d'éleveurs dans la mesure où le projet ne dispose pas à ce jour des autorisations nécessaires à sa mise en œuvre. L'étude de faisabilité du projet a mis en évidence un gisement important d'élevages correspondants à la demande (élevages laitiers en cessation d'activité pour raison qualité et d'amplitude de travail, exploitations allaitantes en déclin, recherche d'une seconde activité peu chronophage mais rémunératrice, ... La recherche d'éleveurs se poursuit et s'intensifiera dès acceptation du dossier.

2.3 Justification environnementale des choix

- **L'étape de l'évaluation environnementale comparant les incidences potentielles de différentes variantes du projet reste traitée sous le seul angle économique.**

L'Ae recommande de procéder à une comparaison de solutions de substitution raisonnable au projet afin de justifier la prise en compte des critères environnementaux dans la construction du projet retenu.

Les variantes étudiées ont été présentées dans la réponse à l'avis initial. L'environnement est au cœur des choix opérés par la filière VERITAL VIANDE. Mais d'évidence, dans une conjoncture économique agricole fragile, seul un projet environnementalement **et** économiquement solide est viable et durable.

2.4 Mesures de suivi

Le dispositif, qui consiste à augmenter la part d'herbe dans la ration et donc les surfaces en herbe, et qui sera dupliqué chez les éleveurs-engraisseurs, fera partie des conditions d'exploitation contractualisées et donc d'un suivi.

3.1 Préservation de la ressource en eau

➤ Ressource en eau pour les besoins de l'exploitation :

Les informations concernant les cessations d'activité sur la commune de SCRIGNAC ont été fournies par les services de la mairie de SCRIGNAC.

➤ Risques de pollution diffuse :

L'Ae recommande de démontrer la pertinence des suivis en matière de sols et de masses d'eau, notamment en s'engageant à les poursuivre au-delà de 5 ans et à prendre des mesures correctives au constat d'une dégradation des masses d'eau exposées aux épandages.

Pour évaluer l'impact des pratiques agricoles à la SCEA DE LIZICOAT BIAN sur les ressources en eau nous avons un partenariat avec l'EPAGA afin d'analyser divers indicateurs de biodiversité, de qualité de l'eau et des sols à l'échelle de l'exploitation. Sur 5 ans nous allons mesurer des indicateurs tels que :

- physico-chimiques, mesure ponctuelle des concentrations de substances
- biologiques (IBD et I2M2), évaluation des impacts à long terme sur les organismes vivants
- fertilité organo biologique du sol, regard sur la matière organique et son fonctionnement

Il est envisagé que, **si le projet porté par SCEA DE LIZICOAT BIAN voit le jour**, ce contrat d'une durée de 5 ans comprenant les analyses, la mise en œuvre de mesures correctives et le suivi de ces mesures, pourrait être reconduit.

3.2. Conservation de la biodiversité

- **Il pourra être utile de chiffrer la portée de cette évolution du projet en indiquant a minima son incidence sur la valeur de « l'indicateur de fréquence de traitement » à l'échelle de l'exploitation entière, plutôt qu'à celle des seules parcelles dont les pratiques évoluent en ce sens.**

L'IFT l'indicateur de fréquence de traitement est un indicateur qui est mesuré annuellement à l'échelle de l'exploitation.

➤ Taille et répartition des parcelles HVE et sans pesticides

La Haute Valeur Environnementale (HVE) correspond au 3e niveau, le plus élevé, de la certification environnementale des exploitations agricoles. La certification HVE certifie l'exploitation sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur **l'intégralité de l'exploitation** et qui apportent la preuve de leur engagement dans des pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. En Bretagne, seulement 547 exploitations sont certifiées (source Ministère de l'Agriculture) sur 24 578 exploitations agricoles en Bretagne (source Chambre d'agriculture Bretagne).

La **démarche ENVI**, initiée par la coopérative Cooperl, vise à produire des céréales sans recours aux pesticides, notamment le blé, l'orge et le maïs. Cette initiative s'inscrit dans une stratégie d'agriculture alternative, offrant une option intermédiaire entre l'agriculture conventionnelle et biologique. Le cahier des charges d'ENVI interdit l'utilisation d'herbicides, de fongicides et d'insecticides. Pour compenser, les agriculteurs adoptent des pratiques telles que le désherbage mécanique, l'utilisation de biocontrôles, la rotation des cultures et le mélange de variétés. Ces méthodes permettent de maintenir la santé des cultures tout en réduisant l'impact environnemental.

La surface moyenne des parcelles de la SCEA LIZICOAT BIAN engagées dans la démarche est de 2 ha 50.

- **En termes d'effets indirects, le dossier fait part d'une évolution des superficies non traitées ou peu traitées à une grande échelle (il indique 764 ha en herbe). Comme indiqué au titre de la qualité du dossier, cette estimation de surface devra être expliquée afin de pouvoir s'assurer de sa réalité future et évaluer sa portée environnementale.**

La modification dans le cahier des charges de la ration destinée à l'alimentation des bovins chez les 250 éleveurs engraisseurs (de 15 % à 35%) nécessitera une production de 5727 tonnes d'herbe supplémentaires par rapport au système actuel (8811 tonnes de plus par rapport à un système taurillons classique sans apport d'herbe).

Ce besoin de fourrage supplémentaire correspond à 1145 ha d'herbe, sur la base de 5 tMS/ha. Si l'on considère qu' 1/3 de ces surfaces proviendront de récolte d'herbe en dérobée cela permettra de conserver 764 ha des parcelles vouées à la culture suite à des arrêts d'activité bovine ou de transformer des parcelles déjà en cultures.

Ces surfaces en herbe viendront en remplacement de surfaces en cultures. Ce remplacement de 764 ha de cultures à 3,05 IFT (référence BRETAGNE 2022 incluant l'herbe*) se fera par 764 ha d'herbe à 0 IFT.

3.3. Préservation du patrimoine paysager et ancien

- **La simulation du projet dans le paysage reste trop limitée. Comme exprimé dans le premier avis de la MRAe, il conviendra d'enrichir les photomontages avec des vues plus lointaines, ou à défaut de démontrer l'absence de visibilité de ces constructions.**

Comme indiqué dans la réponse initiale, et afin de prendre en considération, dès la conception des bâtiments, toutes les exigences liées à son emplacement, la SCEA DE LIZICOAT BIAN a donc en amont du dépôt de la demande de permis de construire présenté son projet à l'architecte des bâtiments de France. Après échange sur un premier projet, les modifications attendues par les bâtiments de France ont été réalisées. Le projet présenté dans ce dossier a obtenu **l'avis favorable de l'Architecte des bâtiments de France**.

3.4. Réduction des effets climatiques

- **L'Ae recommande que le dossier soit complété par une estimation des émissions de gaz à effet de serre du système d'exploitation (y compris les impacts distants, indirects, transport, alimentation...), et les moyens de leur réduction.**

Depuis le dépôt de la version 2 du dossier, la filière VERITAL VIANDE poursuit ses objectifs d'accompagnement des exploitations adhérentes dans leur transition agro-écologique dans un objectif de décarbonation. Pour ce faire, elle a fait le choix d'utiliser deux méthodes d'évaluation :

- 1- Cap2'ER niveau 1 chez tous les éleveurs
- 2- ACV (Analyse du cycle de vie) sur toute la filière.

Le Cap2'ER est un outil d'évaluation environnementale multicritère à l'échelle de l'exploitation. Il permet d'avoir l'empreinte Carbone individuelle des élevages en fonctionnement.

Le Cap2'ER a été réalisé sur 49 exploitations déjà engagées dans la filière VERITAL VIANDE. Les résultats obtenus sont les suivants :

<u>Systeme</u>	<u>Empreinte nette kg EqCO2 /kg vv</u>
Bovins Cooperl (calcul Cooperl Cap2'ER 1)	6,4 (6,5 émissions - 0,1 stockage)
Engraissement spécialisé JB allaitant	8,7 (-26,4%)
Engraissement spécialisé Bœufs/génisses/vaches de réforme	9,6 (-33,3%)

L'ACV : Outil le plus fiable reconnu. Il permet de calculer l'empreinte d'une filière complète.

Pour évaluer l'empreinte carbone de la filière Vérital Viande, elle a fait appel à EVEA (cabinet de conseil en ACV et écoconception). **Les résultats obtenus sont les suivants :**

<u>Systeme</u>	<u>Empreinte brute kg CO2 eq</u>
Génisses Cooperl BBC (Empreinte nette et brute, stockage =0)	9,8
Génisse grasse Agribalyse	16,6 (-41%)
Génisse grasse Agribalyse issue d'une broutarde allaitante	14,6 (-33%)
	Empreinte nette estimée kg CO2 eq
Moyenne NE JB et femelles	13,05 (-25%)

- ✓ Base Agribalyse des génisses : Animaux plus lourds, qui restent plus longtemps, moins efficaces
- ✓ Impact veaux beaucoup plus faible dû aux allocations (veaux laitiers)

POUR CONCLURE...

La SCEA DE LIZICOAT BIAN s'engage à respecter les aspects réglementaires, comme c'est le cas actuellement, et à mettre en œuvre des pratiques permettant de limiter au maximum les impacts du projet sur l'environnement et le climat.